



Postuler
43 jours restants



Recommander
À venir

Conseiller(ère) stratégique en relations de travail



Sous l'autorité de la directrice du Service du capital humain, la personne titulaire de ce poste assume un rôle-conseil auprès des gestionnaires des différents Services en matière de relations de travail. Elle est également responsable des relations harmonieuses avec les partenaires syndicaux et d'émettre des recommandations quant à l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines dans le contexte actuel du marché de l'emploi.



Secteur d'emploi

Service du capital humain

Type de poste

Permanent (temps plein)

Rémunération

Selon le Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué 2022-2026 - Min. :78 429\$ - Max.:98 037\$

Employeur

Hôtel de ville de Victoriaville

1 rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville

Québec, Canada

G6P 6T2

819-758-1571

[Site web officiel](#)

Du 17 janvier 2025 au 28 février 2025, 16h30

Tâches et responsabilités

- ▶ Accompagner les différents gestionnaires dans le but de soutenir la prise de décisions en matière de relations de travail, de développement organisationnel, de la mobilisation et de la performance;
- ▶ Conseiller les différents gestionnaires sur l'application des politiques et procédures de la Ville ainsi que sur l'interprétation des conventions collectives. S'assurer de l'adhésion des partenaires et du respect de ces politiques, procédures et conventions;
- ▶ Accompagner les gestionnaires pour le maintien d'un climat permettant la mobilisation des employés et la performance organisationnelle en plus d'intervenir dans la résolution de conflits ou d'enjeux de ressources humaines;
- ▶ Participer aux comités de relations de travail et aux renouvellements des conventions collectives;
- ▶ Accompagner les gestionnaires dans l'évaluation de la contribution au travail autant lors des périodes d'essais, de probation ou autres évaluations périodiques;
- ▶ Rédiger des projets de lettres d'ententes afin de solutionner des problématiques d'interprétations des conventions collectives;
- ▶ Analyser, suggérer et conclure des ententes de règlements avec les représentants syndicaux lors de difficultés, griefs ou autres questions de relations de travail;
- ▶ Procéder à des recherches jurisprudentielles pertinentes à l'arbitrage de griefs ou autres causes en droit du travail;
- ▶ Procéder à des recherches, analyses et à la rédaction de politiques en matière de gestion des ressources humaines;
- ▶ Rédiger des lettres, rapports et procéder à des analyses à la demande de son supérieur immédiat;
- ▶ Se garder à l'affût des meilleures pratiques dans son champ de compétences;
- ▶ Peut être appelée à réaliser toute autre tâche visant à soutenir les autres membres du Service du capital humain.

Horaire et conditions

36 heures par semaine

	Nuit	Jour	Soir
Lundi		✓	
Mardi		✓	
Mercredi		✓	
Jeudi		✓	
Vendredi		✓	
Samedi			
Dimanche			

Qualifications requises

- ▶ Être une personne organisée, structurée et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits;
- ▶ Faire preuve d'une excellente capacité d'écoute et de synthèse;
- ▶ Manifester un intérêt marqué pour la qualité des services offerts et la recherche de l'excellence;
- ▶ Maîtriser la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit;
- ▶ Maîtriser la Suite Office.

Scolarité exigée

- ▶ Détenir un BAC en relations industrielles ou l'équivalent.

Expérience demandée

- ▶ Posséder une expérience de cinq (5) ans dans un Service du capital humain en milieu syndiqué.

Aptitudes linguistiques

	Parlé	Écrit
Français	✓	✓
Anglais		
Espagnol		

✓ = Excellente maîtrise

◇ = Connaissance fonctionnelle

Soumettre votre candidature

Avant le vendredi 28 février 2025, 16h30.

Prénom et nom

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Fichiers joints

Curriculum vitae, lettre de présentation et/ou diplômes.

Privilégier les documents PDF et les images.

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics vise à favoriser une représentation équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi. [\[Afficher le texte complet...\]](#)

- Je fais partie des peuples autochtones du Canada
- Je fais partie d'une des minorités visibles
- Je fais partie d'une minorité ethnique


La Loi assurant l'exercice des droits des personnes en situation de handicap en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1) définit une « personne handicapée » comme suit : [\[Afficher le texte complet...\]](#)

- Compte tenu de ce qui précède, je suis une personne en situation de handicap

Commentaires



Je ne suis pas un robot


reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

[Je préfère soumettre ma candidature par la poste](#)

10 raisons de joindre notre équipe



1

Plus de temps pour vous et votre famille ▼

La plupart des employés municipaux bénéficient d'un plus grand nombre de jours de vacances, de congés mobiles et de congés maladie que le nombre de jours prévus à la Loi sur les normes du travail. Cette pratique facilite la conciliation travail-famille de tous.

2

Des conditions salariales avantageuses ▼

Tous les salaires des employés municipaux sont déterminés par les résultats de l'exercice de l'équité salariale effectuée au cours des dernières années.

3 Accès à un régime de retraite ▼

La ville offre à tous ses employés admissibles un régime de retraite à prestations déterminées qui consiste à prévoir des rentes viagères afin de remplacer les revenus des salariés retraités.

4 Une couverture d'assurance complète ▼

Tous les employés municipaux admissibles ont accès à une couverture complète d'assurance collective, incluant:

- ▶ Une assurance vie (vous et personnes à charge)
- ▶ Une assurance accident/maladie couvrant les médicaments, les soins de spécialistes, etc.
- ▶ Une assurance pour les frais dentaires
- ▶ Une assurance salaire de courte et de longue durée

5 Un environnement de travail stimulant ▼

Étant un organisme public unique, la Ville de Victoriaville offre la possibilité de relever des défis dans une panoplie de domaines qui regroupent plusieurs sphères de compétence.

6 Des actions concrètes pour la santé ▼

Afin d'encourager l'activité physique, tous les employés de la Ville de Victoriaville peuvent bénéficier d'entente corporative avec plusieurs centres de conditionnement physique de la région. De plus, plusieurs activités sportives sont organisées durant l'année.

7 Un horaire d'été compressé ▼

Certains employés municipaux bénéficient d'un horaire compressé pour la période de mai à septembre. Cet horaire permet à plusieurs d'être en congé le vendredi après-midi.

8 La chance de faire une différence ▼

Par ses efforts et son expertise, chaque travailleur de la ville contribue à sa façon à la création de conditions favorables au développement de la collectivité, tel que le stipule la mission de la Ville de Victoriaville.

9

Un milieu de travail sécuritaire ▼

La santé et la sécurité au travail font partie de nos valeurs fondamentales. En ce sens, notre organisation encourage la proactivité collective afin de favoriser par des actions concrètes l'assurance d'un milieu de travail des plus sécuritaires.

10

Un employeur reconnu ▼

Faites partie d'une équipe en pleine croissance reconnue par son dynamisme et par son accueil auprès des différents organismes et de ses 45,000 citoyens.